

En Marche... contre le précarariat

De la mi-septembre à début octobre, à l'initiative de la Plateforme Boycott Service Communautaire, une petite vingtaine de marcheurs ont sillonné les routes et les rues de quinze villes et villages de Wallonie, à la rencontre des responsables des CPAS et du tissu associatif local. Tandis que, dans la foulée (c'est le mot), une autre équipe un peu plus réduite en a fait autant, en traversant cinq communes bruxelloises.

Denis Desbonnet (CSCE)

Une initiative conjointe du Réseau Wallon de Lutte Contre la Pauvreté (RWLP), dont les militants ont constitué le noyau central de ces vaillants pèlerins, des Acteurs des Temps Présents et de la Fédération des Services Sociaux. Colonne (vertébrale) grossie, au fil de ces pérégrinations, par des militants de l'association Défense des Allocataires et, à Bruxelles, du Collectif Solidarité Contre l'Exclusion... mais aussi, élément encourageant à souligner, rejointe à plus d'une reprise par des « régionaux de l'étape ». A savoir, des membres de diverses associations des environs (comme le groupe des Travailleurs Sans Emploi

les terrains, parfois boueux ou poussiéreux, inondés ou caillouteux... dans des parcours qui ont compté jusqu'à trois destinations successives en une journée.

Un contact direct, sur le terrain

Hormis la Région bruxelloise et Namur (1), haltes qui s'imposaient par leur rôle politique et administratif de capitales régionales, le choix des « villes et villages-étapes » répondait à deux critères. D'une part, il s'est porté sur des communes plus modestes et rurales, situées dans un rayon d'action accessible à pied, permettant d'enchaîner les trajets en un

payante que des méthodes plus traditionnelles et moins conviviales de type « interpellation ». L'effort consenti dans ce but par les marcheuses et marcheurs permettant un meilleur accueil de leur « tournée » par leurs « hôtes » momentanés, dans un rapport égal, d'hommes et femmes à femmes et hommes. Tel était du moins le pari des organisateurs, qui s'est plus d'une fois vérifié.

D'autre part, les organisateurs de cette « grande randonnée » d'un type inédit (en tout cas depuis une petite décennie, lire l'encadré) ont également privilégié des CPAS dont, à travers des contacts formels (les rares réponses au courrier envoyé systématiquement à tous ceux de Bruxelles et de Wallonie) ou informels (au gré de rencontres plus ou moins fortuites avec certains de leurs responsables et/ou travailleurs, ou des élus communaux), on savait qu'ils étaient défavorables au Service Communautaire et sensibles aux arguments de notre Plateforme. Et dont on pouvait donc escompter que, moyennant cette « visite de courtoisie » en forme de piqure de rappel, au terme d'un échange ouvert et solidement argumenté, ils basculent dans le camp des réfractaires déclarés. Et de fait, la moisson a été assez fructueuse, et en tout cas instructive.

Entre boycott déclaré et non-application de fait, voire « discrète »

En effet, sur les treize rencontres « wallonnes », il n'y a certes que deux CPAS à s'être déclarés officiellement contre le Service Communautaire (SC), à savoir ceux de Namur et de Dinant. Ce dernier non seulement

Si seuls deux CPAS se sont déclarés officiellement contre le Service Communautaire, beaucoup disent qu'ils ne l'appliqueront pas.

de la CSC Bruxelles), venus apporter leur renfort à cette dénonciation itinérante d'une « innovation sociale » parmi les plus pernicieuses du gouvernement Michel.

Il faut saluer l'originalité et le dynamisme de la démarche (on ne peut mieux dire), mise au service d'un combat essentiel. Un engagement et une véritable performance qui méritent avant tout un grand coup de chapeau pour les braves (des deux sexes) qui, selon le refrain bien connu, ont ainsi « usé leurs souliers ». Et littéralement mouillé leur maillot, par tous les temps et sur tous

périple continu, jour après jour. Mais aussi parce que, dans ces localités de taille réduite, le caractère de « proximité » entre le milieu associatif et les autorités communales, en ce compris du CPAS, rend parfois plus difficile l'adoption de positions tranchées par rapport au pouvoir, tant local que national.

Une « consanguinité » sociale (selon l'éloquente formule de Paul Hermant, un des principaux inspirateurs des marches) qui plaide aussi en faveur d'une telle approche, via des rencontres « en chair et en os » (et en muscles), s'avérant souvent plus

« légal »

boycotte ouvertement le SC, mais il en fait quasi autant du volontariat, pour lui préférer systématiquement l'Article 60, estimant que tout travail mérite salaire.

Mais, inversement, parmi les neuf autres, seul celui de Huy a clairement laissé entendre qu'il n'excluait pas à l'avenir de recourir au SC, même si ce n'était pas encore d'actualité, pour de triviales raisons « techniques », l'incertitude quant à la couverture par une assurance des allocataires « enrôlés » via ce dispositif. Signalons encore le CPAS de Ciney, qui a expliqué que, sans en faire « étalage », il refuse *de facto* le SC, mais aussi que lorsqu'il recourt au (vrai) volontariat, il le fait toujours hors PIIS. (2) Une attitude cohérente et salubre, hélas assez rare, comme on le verra plus loin.

En région bruxelloise, ce sont trois CPAS contactés qui se sont dits publiquement déterminés à refuser le SC : Molenbeek, lors de la halte effectuée par les randonneurs militants dans ses bureaux, et ceux de Schaerbeek et de Saint-Josse-ten-Noode, par la voix de leurs présidente et président, au cours du débat tenu à l'École sociale de la rue de la Poste (*lire p. 39*) Enfin, deux autres en auraient fait autant, mais de manière officieuse : celui d'Anderlecht, selon des sources « bien informées », et un autre qui nous a demandé la confidentialité pour des raisons de rapports de forces internes.

Toujours au rayon des relativement bonnes nouvelles, Jean Spinette, invité principal du débat organisé par la Plateforme à l'École sociale de la rue de l'Abbaye dans le cadre d'une des deux marches bruxelloises, a révélé également « en direct », à l'instar de ses collègues schaarbeekois et tennoois, qu'il avait pris une décision similaire. Après avoir vertement critiqué le SC, il a garanti que celui-ci ne serait pas mis en œuvre à Saint-Gilles... mais en prenant bien soin de

préciser qu'il ne se joindrait pourtant pas au « front du refus » animé par notre Plateforme, estimant sa stratégie trop frontale, et donc potentiellement contreproductive.

« Activons, activons ! Il en restera toujours quelque chose... »

Toutefois, il y a quand même quelques bémols plus sérieux à apporter à ce bilan « globalement positif ». Tout d'abord, la plupart des CPAS déclarant « ne pas appliquer » le SC ne disent pas pour autant y être nécessairement hostiles, et s'y opposent encore moins de manière explicite. Certains font état de doutes, voire de critiques à son égard, mais sans avoir tranché définitivement pour son rejet, *a fortiori* public. Comme expliqué plus haut, nous espérons que les plaidoyers développés lors de ces échanges contribueront à faire évo-

luer positivement leur réflexion.

En outre, deuxième gros souci : même des CPAS qui se déclarent les plus sceptiques, voire défiants, envers le SC, et qui par ailleurs sont plutôt progressistes et parfois nos alliés dans les combats sur d'autres

Le principe même de l'« activation » est malheureusement rarement remis en cause.

enjeux (défense du secret professionnel, droit à la santé pour les démunis, refus de l'approche « sanctionnante »...), ajoutent aussitôt qu'ils sont par contre très bien disposés

envers le principe même de l'« activation » de leurs « usagers ». Tant « en général » que plus spécifiquement, en privilégiant une logique d'« insertion socioprofessionnelle » - un biais qui se manifeste surtout par la préférence marquée pour la mise à l'emploi via les contrats en Article 60, présentés comme l'alternative « vertueuse » au SC.

Or, comme nous le soulignons déjà dans le précédent *Ensemble !*, si ce type de sous-statut est ↗



L'un des slogans de la Plateforme qui insiste sur l'aspect faussement volontaire du Service Communautaire.



UNE « LONGUE MARCHÉ » CONTRE LA GUERRE AUX PAUVRES

En recourant à ce mode d'action, les camarades du RWLP, des Acteurs des Temps Présents et la Fédération des Centres Sociaux ont en fait mis leurs pas, littéralement et métaphoriquement, dans ceux de valeureux/euses prédécesseur-e-s. A commencer par les Euromarchés des Chômeurs et Précaires, organisés dans toute

l'Europe dans le milieu des années 2000 et relancées en 2010, Année Européenne de Lutte Contre la Pauvreté. Puis avec la marche organisée par les Travailleurs Sans Emploi de la FGTB Sud-Luxembourg, qui, en octobre de la même année, sous le mot d'ordre « Les Travailleurs sans emploi marchent pour tous les

droits de tous les travailleurs », ont relié Arlon à Bruxelles en toute une série d'étapes, étant à chacune d'entre elles accueillis (et parfois rejoints) par des associations, des figures du monde académique, syndical et politique... (*voir* « Quand les mobilisations européennes convergent à Bruxelles », *Ensemble ! n° 70*).

Le président du CPAS de Saint-Gilles, Jean Spinette, ne veut pas du Service Communautaire mais trouve la méthode du boycott « trop frontale ».



⇒ sans conteste incomparablement préférable aux travaux forcés et non payés que le Service Communautaire constitue dans les faits (ce qui est quand même bien le moins qu'on puisse attendre d'une mise à l'emploi), il pose néanmoins sérieusement question. Cela, tant sous l'angle qualitatif, quant au type d'emplois proposés dans ce cadre, que de la réelle intégration des travailleurs ainsi « activés ». A commencer par leur (mauvaise, voire nulle) insertion au sein du collectif des autres salariés, du CPAS lui-même et/ou des éventuels autres organismes « utilisateurs », auprès desquels ces sous-prolétaires sont « mis à disposition ».

« Volontariat » avec obligations contractualisées, un oxymore

Ensuite, dans la même veine, un autre sujet de préoccupation émergeant des entretiens que les marcheuses et marcheurs ont eus avec leurs interlo-

des prestations « sans rémunération ni obligation ».

Une incohérence qui fait exactement écho à l'imposture du Service Communautaire, lui aussi présenté sans vergogne par son promoteur, Willy Borsus, comme une forme de volontariat. Amalgame délibérément mensonger que les deux organismes belges francophones en charge de la défense des volontaires ont d'ailleurs dénoncé à cor et à cri. D'une part, la Pla-

teforme francophone du Volontariat, par une lettre ouverte sans ambages adressée au ministre. Et, parallèlement, le Conseil Supérieur des Volontaires, instance officielle d'avis auprès des autorités compétentes (à commencer par le ministre concerné), qui a réagi par un courrier personnel directement adressé à celui-ci. Personnel, mais dont la teneur nous est connue, et qui fustige également cette référence tout à fait abusive au volontariat authentique et digne de ce nom. Protestations que le ministre a, faut-il le rappeler, souverainement et dédaigneusement ignorées.

... nonobstant les bonnes intentions déclarées

Certes, les raisons avancées pour « justifier » cette reprise de ces activités qualifiées de « volontariat » au sein des PIIS semblent souvent bien intentionnées, pour « protéger » les allocataires au cas où ils mèneraient déjà une activité bénévole, en

à des évaluations et éventuelles sanctions - et cela, même si plusieurs CPAS ont spontanément affirmé ne pas recourir à ces dernières, et qu'on peut leur laisser le bénéfice du doute. Sans certitude absolue, ceci dit, les politiques « maison » pouvant varier au gré des changements politiques « au sommet », ou même simplement de leurs responsables administratifs.

Enfin et surtout, plus fondamentalement : on ne le répétera jamais assez, « graver dans le marbre » d'un PIIS une occupation qui se veut par essence spontanée et librement choisie est totalement antinomique.

« Au travail, les volontaires... » de la Plateforme Boycott et de ses alliés !

On le voit, il y a donc encore du pain sur la planche, pour rappeler les principes mis en jeu - et en péril -, en termes de droits fondamentaux, par l'instauration du Service Communautaire. Et, au-delà, par les diverses « variantes » antérieures de mises au travail non rémunérées et plus ou moins « exigeantes » qui se pratiquent déjà de manière occulte (et le plus souvent irrégulière, voire illégale) depuis des années dans les CPAS, au nom de la prétendue et très douteuse « activation sociale » (3). Une dérive qui ressort de l'enquête que nous menons à travers la Plateforme Boycott SC, plus particulièrement en coopération avec l'aDAS et le RWLP, et sur laquelle nous aurons

bientôt l'occasion de revenir dans ces colonnes.

En conclusion, on peut d'ores et déjà estimer que si ces marches affichent un bilan contrasté, il est indubitablement à notre avantage, et plutôt de bon augure pour la suite de notre campagne... □

Intégrer du volontariat dans un PIIS alors que c'est une occupation par essence spontanée et librement choisie est totalement antinomique.

cuteurs « institutionnels » est que, à huit reprises, certains d'entre eux ont fait référence à leur recours régulier au « volontariat », présenté là encore comme « la meilleure alternative » au SC... tout en précisant de surcroît que, dans ce cas, cette option faisait systématiquement l'objet d'une « inscription dans un PIIS ». Ce qui, par définition, représente une contradiction dans les termes... y compris ceux mêmes de la loi de 2005 balisant le volontariat ! Laquelle stipule noir sur blanc qu'il concerne exclusivement

officialisant et « régularisant » de la sorte celle-ci (Andenne, Marche-en-Famenne, Bomal, Pepinster, Herve, Verviers), ou pour « montrer la proactivité de la personne » (citation textuelle du CPAS de Marchin). Mais, aussi louables et sincères puissent être ces intentions, cela reste éminemment problématique.

Avant tout, parce qu'un tel « cadrage » dans un PIIS rend cette activité *de facto* contrainte et contraignante, et expose donc l'allocataire qui la preste

(1) Liège et Charleroi avaient déjà fait l'objet d'actions antérieures, voir les deux numéros précédents d'Ensemble !.

(2) Le PIIS (Projet individualisé d'intégration sociale) est un outil de contractualisation de l'aide sociale qui débouche souvent sur des sanctions.

(3) A ce propos, lire notamment « Activation sociale en CPAS, pour quoi faire ? Emanciper ou « discipliner » ? », Ensemble ! n° 77.

Le Service Communautaire en débat(s)

A l'occasion et, littéralement, dans la foulée des Marches, le CSCE, Ecole en Colère, le CVTS, Acteurs des Temps Présents et la FDSS ont organisé des débats dans les trois écoles sociales de la Région bruxelloise. Un prolongement qui a permis d'approfondir en public la réflexion et de clarifier les positions des différents acteurs concernés.

Denis Desbonnet (CSCE)

Le premier de ces débats s'est tenu sur le temps de midi, à l'IESSID (école sociale située rue de l'Abbaye), et a réuni une bonne trentaine de personnes. L'invité de marque était Jean Spinette, président du CPAS de Saint Gilles (1), lequel s'est livré à un véritable réquisitoire contre la politique gouvernementale en matière d'aide – pardon, d'« action sociale ». Il a ainsi égrené les multiples atteintes à l'essence même du travail social dans ce qu'il a de plus noble, entre stigmatisation et soi-disant « responsabilisation » des allocataires, attaques contre le secret professionnel, pressions croissantes sur les CPAS pour qu'ils s'alignent sur une « réquisition » des pauvres de type disciplinaire... Catalogue des horreurs qu'il a conclu en fustigeant la loi Borsus instaurant la généralisation des PIIS (avec menaces à peine voilées du ministre à l'encontre des CPAS qui seraient tentés de résister et désobéir, ou du moins de « ruser » avec cette législation) et, bien entendu, le Service Communautaire (SC).

Suivre ou non les marches ?

Dispositif dont il a donc annoncé qu'il ne l'appliquera pas dans son CPAS, en reprenant à son compte une bonne part des arguments développés par la Plateforme Boycott, dont il a reconnu le bien-fondé. Il a néanmoins expliqué qu'il privilégiait une approche plus « discrète » et moins offensive que celle adoptée par la campagne et la Plateforme Boycott SC, doutant de son efficacité par rapport aux CPAS et aux assistants sociaux moins « militants » et encore

hésitants sur la marche à suivre. Dans la suite du débat, les témoignages de quelques allocataires (dont certains ont accompagné les marches à Bruxelles) ont fait écho à la « charge » du premier orateur, ceux-ci décrivant comment la « philosophie » méprisante et kafkaïenne de l'Etat Social Actif et ses injonctions paradoxales se traduisent sur le terrain, combinant humiliations infantilisantes et « sanctions » aussi iniques qu'absurdes. Un échange qui s'est

les choix de chacun et les rapports de forces en présence, mais en tout cas qui fasse monter la pression au sein du secteur social et du milieu associatif, jusqu'au retrait de cette loi de malheur.

Défendre le droit du travail

Le lendemain, c'est à l'Ecole ouvrière sociale (devenu la Haute Ecole Ilya Prygogine) et en soirée que le deuxième débat a été accueilli, devant un auditoire comble. Avec, cette fois, un

Service Communautaire, une dénomination à la malhonnêteté sémantique, « orwellienne ».

conclu par un appel à la mobilisation générale lancé par les organisateurs, pour développer cette résistance tant redoutée par Borsus et Cie. Et cela, qu'elle soit feutrée ou affichée, selon



Olivier Stein, l'avocat auteur des deux recours déposés contre le Service Communautaire

focus mis sur l'axe juridique de la bataille contre le SC. Patricia Schmitz, professeure de l'EOS qui a travaillé en CPAS et donne le cours consacré à cette matière a ouvert un feu nourri contre la contractualisation et la conditionnalité sans cesse accrues de l'aide sociale, laquelle constitue pourtant un droit humain fondamental. Une dérive connaissant un cran supplémentaire avec le SC – une dénomination dont elle a dénoncé la malhonnêteté sémantique, « orwellienne », cherchant un alibi dans une référence abusive au volontariat et autre « service civique ».

... et les droits des travailleurs sans emploi

Deuxième orateur, Sébastien Gratoir, prof à l'IESSID, cheville ouvrière d'« Ecole en Colère » et membre actif

⇒ du CVTS, a pris le relais. Cela, pour expliquer combien la loi Borsus s'inscrit dans un ensemble continu de mesures antisociales et liberticides (les mêmes que celles dénoncées par Jean Spinette la veille), visant le cœur même du travail social. Mais aussi pour se réjouir des nombreuses formes de résistance qui s'organisent sur le terrain, dans une convergence de luttes unissant travailleurs du tissu associatif et de CPAS, usagers de ces derniers, syndicalistes, militants des droits de l'Homme...

Enfin, ce fut à Olivier Stein, avocat de l'association Progress Lawyers Network et auteur des deux recours déposés auprès du Conseil d'Etat et de la Cour constitutionnelle, qu'est revenu le soin de clore les interventions, par une présentation aussi percutante que précise, imparable... et d'une grande drôlerie, ce qui ne gâchait rien.

Plus qu'une « déconstruction » : une vraie démolition !

Une demi-heure durant, devant une salle partagée entre indignation et hilarité, point par point, il a « dis-séqué » la loi Borsus, ses préalables (débat parlementaires, déclarations de Borsus himself...), et ses développements (Arrêté royal et Circulaire consécutifs), pour en (dé)montrer toute la perversité, la malhonnêteté et la vacuité de ses alibis. Un « réquisitoire » imparable, de bon augure pour les deux procédures en cours en vue de l'annulation de la loi et de son arrêté. S'en est suivi un débat très riche avec la salle, qui a même joué les prolongations, tant les présents en redemandaient.

A Saint-Josse comme à Schaerbeek...

Enfin, le vendredi à 13 heures, ce fut au tour de l'ISFSC (couramment appelée « Ecole de la rue de la Poste ») de clore ce mini-cycle de débats, devant une assistance d'une trentaine de personnes. Parmi elles, trois profs de l'école, un travailleur de l'association « Jeunes et citoyens », deux travailleurs de l'épicerie sociale de Schaerbeek, informés par l'envoi du mailing à l'associatif local. Résultat plutôt encourageant pour une activité durant la pause de midi, qui plus est annoncée avec un préavis de quelques jours seulement. Après un rappel des grandes lignes de la loi

Borsus, tant son volet généralisation des PIIS que, surtout, l'instauration du Service Communautaire, en soulignant ses enjeux, ses ambiguïtés, et ses menaces, puis une rapide présentation des grandes étapes de la campagne lancée pour le contrer, ce fut au tour des président-e-s des CPAS de Saint-Josse (Luc Frémal) et de Schaerbeek (Dominique Decoux) de prendre la parole.

... les CPAS disent « Non au Service Communautaire »

En substance, ils ont tous deux déclaré qu'ils partageaient l'essentiel de nos critiques contre le SC, et que, à Schaerbeek comme à Saint-Josse, le Conseil avait clairement décidé de ne pas appliquer le Service Communautaire. Dominique Decoux a insisté toutefois sur le fait qu'elle était favorable à certaines formes de volontariat et « d'activation sociale », quand elle estimait que cela pouvait contribuer à la resocialisation, à la formation des usagers. Des approches dif-

ferentes donc dans leurs programmes électoraux - la remise en cause du principe même de l'activation des allocataires de CPAS et des chômeurs, dont on avait vu toutes les dérives.

... mais ne sont pas au diapason face à l'activation

En réponse, Luc Frémal a commencé par une critique sévère et circonstanciée de l'Etat Social Actif en Europe et des réformes Vande Lanotte et Vandebroucke en Belgique. Cependant, il a ajouté qu'il ne demanderait « pas mieux que d'infléchir la position du parti sur cet enjeu, dans le cadre du Chantier des idées », mais qu'il ne se faisait « hélas pas beaucoup d'illusions à cet égard ».

Quant à Dominique Decoux, elle a d'abord indiqué qu'elle n'était pas du tout sûre que, au sein d'Ecolo, il y ait une majorité hostile à l'activation, et ensuite répété qu'elle-même pensait qu'un usage positif et bienveillant

Les CPAS disent « Non au Service Communautaire » mais pas toujours au reste de l'activation.

férenciées qui se sont confirmées au fil du débat, comme l'ont démontré les réponses contrastées des deux invités, face à l'interpellation que leur a faite Arnaud Lismond sur le principe même de l'activation. Celui-ci a commencé par rappeler le vote en 2002 de la loi Vande Lanotte réformant les CPAS et accentuant massivement la contractualisation/ « activation » en CPAS, à l'initiative d'une coalition fédérale à participation PS et Ecolo. Et plus particulièrement la volte-face de ce dernier, après une opposition fort molle, et moyennant quelques aménagements purement cosmétiques. Sans oublier la réforme Vandebroucke du même acabit dans le régime chômage, deux ans plus tard (œuvre d'une coalition cette fois sans les Ecolos).

En conséquence, il a demandé aux orateurs si, dans le cadre des campagnes électorales de 2018 et 2019, il-elle pensaient que leurs partis respectifs (en plein aggiornamento de leurs programmes, notamment au PS), seraient prêts à mettre à l'agenda, – et

des PIIS pouvait être fait. Tout en se disant « pas demandeuse » de ceux-ci, et encore moins de leur généralisation, elle considère en effet qu'ils peuvent, moyennant des balises claires, constituer un instrument de resocialisation comme de formation, et donc être favorables aux usagers. En outre, vu le vote de la loi Borsus, elle estime que les responsables de CPAS n'ont de toute façon d'autre choix que de conclure systématiquement des PIIS. Dès lors, plutôt que de « camper » dans une opposition qu'elle a qualifié d' « un peu stérile », elle juge plus utile d'essayer de « retourner » le dispositif, pour exploiter tout ce qu'on peut en (re)tirer, dans le bon sens.

Des déclarations qui, dans un cas comme dans l'autre, ont le mérite de la clarté, et de permettre en connaissance de cause de poursuivre le débat dans les mois à venir. □

(1) Il est aussi coprésident, avec Michel Colson, de la section CPAS de Brulocalis qui regroupe les dix-neuf CPAS de Bruxelles

Malheur aux pauvres !

Tel est le cri de guerre de Michel Ier et sa bande... Car, non content de réintroduire le travail forcé pour les « exclus » via le Service Communautaire, le voici qui veut instituer parallèlement la légalisation du travail au noir pour les « inclus ».

Denis Desbonnet (CSCE)

Le gouvernement fédéral veut autoriser désormais la prestation par les travailleurs et les pensionnés de « petits travaux » totalement défiscalisés et « désocialisés », à raison de... 500 euros par mois, nets d'impôts et exonérés de toute cotisation à la Sécu !

Vive le travail « blanchi »...

Certes, en cela, le gouvernement MR N-VA Open VLD CD&V ne fait qu'approfondir la brèche dans la Sécurité sociale et le droit du travail, provoquée puis élargie par ses prédécesseurs dits de centre- « gauche ». Lesquels ont instauré successivement le travail en ALE pour les chômeurs, puis les Titres-Services pour la réalisation de tâches ménagères, type nettoyage ou repassage. Comble de cynisme, (dé)régulation introduite sous couvert de « *sortir ces hommes (et surtout ces femmes) du travail au noir* »... en « légalisant » en quelque sorte celui-ci !

« Mieux encore » : dans un cas comme dans l'autre, sous la forme d'une nouvelle domesticité mise au service de la classe moyenne européenne. Et, dans le second de ces sous-statuts, en exploitant majoritairement une main-d'œuvre féminine et immigrée - le tout au nom de l'émancipation de la femme... blanche, l'autre grand alibi à ce recul social.

On pourrait aussi relever l'extension constante, comme le prouve encore son récent élargissement, du travail étudiant, dégradant toujours plus le marché du travail. Et on ne reviendra pas sur les contrats en Article 60 « employés » plus que jamais en CPAS, que nous dénonçons depuis plus d'une décennie comme la porte

ouverte aux pires abus, confinant parfois à une forme de quasi-esclavagisme ?

... et tant pis pour la Sécu et la fiscalité !

Toutefois, ici, un cap supplémentaire est franchi, dans la même veine, ou plutôt la même ornière. Car, ce qui est encore plus frappant - et choquant - en l'occurrence, c'est que, au moment même où les princes qui nous gouvernent imposent le travail gratuit et forcé pour les allocataires de CPAS, et y pensent pour les chômeurs aussi, ils « promeuvent » parallèlement cette nouvelle dérégulation du marché du travail, « avantageant » financièrement celles et ceux d'entre nous qui sont à l'emploi.

Qui plus est, par une sinistre coïncidence (mais en est-ce vraiment une ?), ces 500 € mensuels désormais « blanchis » correspondent à peu de choses près au, voire excèdent le, montant du taux cohabitant chichement concédé à nombre d'allocataires de CPAS et de chômeurs !

Un « extra »... qui exclut les exclus

Les victimes de cette guerre aux pauvres se comptent par dizaines de milliers, condamnés à (sur)vivre d'une telle aumône, largement inférieure au seuil de pauvreté. Mais pour eux, pas question de pouvoir « bénéficier » de la nouvelle trouvaille d'une coalition toute entière vouée à saper les protections sociales. Car, « comme de bien entendu » (1), ce complément légal de revenu sera réservé aux seuls travailleurs salariés

ou indépendants, à l'exclusion des chômeurs, allocataires et autres « assistés » - ces galeux, ces pelés, d'où vient tout le mal, selon la « philosophie » néolibérale. Cette « libéralité » leur sera donc interdite... alors que, pourtant, ils auraient encore bien plus besoin que les « travailleurs pauvres », à qui on la fait miroiter, de cette poire blette pour la soif qui les tenaille, eux qui alignent les fins de mois difficiles, surtout les trente derniers jours...

Et pourtant, bizarrement, quand on voit la liste des « extras » rétribués ainsi tolérés - mieux : approuvés,

Une dérégulation malsaine pour la Sécu et la fiscalité

encouragés - par cette nouvelle législation, on découvre qu'ils correspondent étonnamment aux exemples de tâches énumérées (mais non rémunérées, elles) dans la circulaire censée baliser l'exécution du Service Communautaire ! Cherchez l'erreur...

Moralité (si on ose dire) :

Travail gratuit et forcé pour les uns, travail au noir recommandé et ré-compensé pour les autres.

(1) « ... il vivait au chôdomâage », chantait le vieux libertaire Michel Simon, dans une chanson extraite de *Circonstances atténuantes*. Film de 1939 joyeusement irrévérencieux et déjanté, reprenant de manière détournée et satirique les préjugés déjà dominants à l'époque contre les sans-emploi et tous « ceux que la société rejette » (pour citer une autre chanson française de référence d'un autre grand anar, Léo Ferré).